



**Surveillance et sécurité du Mont Sainte-Odile
durant la saison estivale 2011 - Convention
de partenariat avec la Gendarmerie Nationale**

Rapport n° CP/2011/379

Service gestionnaire :

Agence de développement touristique du Bas-Rhin (ADT)

Résumé :

La gendarmerie nationale met à disposition du Département du Bas-Rhin pendant la période estivale (du 11 juin au 11 septembre 2011) sur le site du Mont Sainte-Odile des moyens destinés à assurer le service d'ordre dans l'enceinte et aux abords du Mont Sainte-Odile. Aussi, le Département prend à sa charge les dépenses engagées par la gendarmerie nationale : la mise à disposition d'agents et le carburant du véhicule. Il assure également, à titre gratuit, l'alimentation et l'hébergement du personnel en totalité.

La gendarmerie nationale met à disposition du Département du Bas-Rhin pendant la période estivale (du 11 juin au 11 septembre 2011) sur le site du Mont Sainte-Odile des moyens destinés à assurer le service d'ordre dans l'enceinte et aux abords du Mont Sainte-Odile : la prévention des vols, l'aide et le secours aux personnes en difficulté (personnes égarées), ainsi que la circulation autour du site pendant la période d'ouverture au public normale ou exceptionnelle.

Pour ce faire, sont dépêchés sur place un effectif de deux personnels, ainsi qu'un véhicule pour le poste provisoire du Mont Sainte-Odile, les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, du 11 juin au 11 septembre 2011 inclus, qui comprend les trajets aller-retour résidence - lieu d'intervention (pour les personnels et les matériels).

Au titre de la période précitée, le Département prend à sa charge, par convention avec la gendarmerie nationale, les dépenses suivantes : la mise à disposition d'agents et le carburant du véhicule, pour un montant prévisionnel chiffré à 9649,52 €.

Par ailleurs, le Département assure la prise en charge, pendant cette même période et dans la limite de 26€ ttc/ jour par gendarme, la prestation de restauration (petit déjeuners, déjeuners et dîners) des 2 gendarmes hébergés en pension complète à l'Hostellerie du Mont-Sainte-Odile, selon les conditions définies par un marché de prestation de services et selon un devis prévisionnel de 2226 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur l'enveloppe budgétaire ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31846	011-6288-94	15 000,00 €	15 000,00 €	11 875,52 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

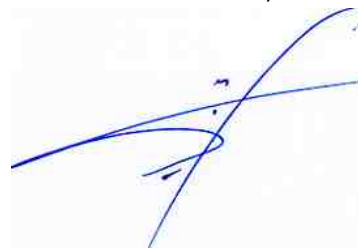
La commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la Gendarmerie Nationale une subvention de 9 649,52 € au titre du service d'ordre dans l'enceinte et aux abords du Mont Sainte-Odile pendant la saison estivale, pour la mise à disposition de deux agents et le carburant du véhicule.

Elle décide également la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration des deux agents concernés, selon un montant prévisionnel de 2 226 € TTC.

Elle approuve par ailleurs la convention de partenariat, annexée au présent rapport, à intervenir à cet effet entre la Gendarmerie Nationale et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL